L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Bureau : 73 rue de Bienville.
SAMEDI MATIN, 21 MARS.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR G. STEVE ARMAND.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXIX.

M. JULES N'Y EST PLUS DU TOUT.

(Suite.)

M. Jules, obligé de la ménager son impuissance momentanée, s'avança vers ses deux interlocuteurs et leur mettant presque le poing sous le nez :

—Ainsi, vous riorez que ça va durer longtemps comme ça ! Ainsi vous êtes les deux ravisseurs de ma femme ! Ainsi moi, M. Jules, quotidien et je passe volant ! Ainsi moi, M. Jules, ex-chef de la police de sûreté, qui ne craint ni Dieu ni diable, vous me faites aller à âne et à mulet pour le bagne ! Ainsi moi, M. Jules, je vous le prouverai. J'ai bonne mémoire, pour le bien comme pour le mal. Que vingt-deux mille tonnerres m'écrasent si j'oublie cette après-midi !

Les deux hommes ne répondaient rien.

Irrité par ce silence méprisant, l'ex-agent répéta :

Non, je ne l'oublierai pas; je n'oublie rien, moi, rien, rien !

Tout à coup, une main saisit la sienne.

Il se retourna.

Devant lui se tenait la sœur grise.

D'une voix douce, mais ferme, elle lui dit :

—Vous avez bonne mémoire, monsieur! Me reconnaissez-vous ?

M. Jules ne distingua tout d'abord que le costume.

La coiffe cachait le visage de la religieuse.

Il fit un signe négatif.

Elle répéta sa question :

Me reconnaissez-vous ?

L'agent la regarda attentivement.

La sœur grise ne levait pas même les yeux sur lui.

Tout à coup, à la grande surprise du docteur Mariel et de l'ouvrier cambrioleur, cet homme, qui ne voulait de mettre le pied sur toutes les marches humaine, devint blanc comme un cadavre. Une trépidation convulsive agita tous ses membres, et, poussant un ruissellement de sueur aux abois :

Elle ! s'écria-t-il avec terreur. Elle ! ici ! Elle ! vivante !

M. Mariel et l'ouvrier crurent un moment qu'il allait se précipiter sur la sainte fille pour l'achever ou l'étouffer entre ses bras. Ils s'étaient déjà tout à l'attitude de ce dernier qu'il avait des raisons pour agir de la sorte, il insista pas et se contenta de dire :

—Allons, Jean Vandroulle, il n'y a pas à compter, ni à marchander. Il faut y aller.

—Bien. Allons-vous en.

—Non. Je reste.

—Voyons-nous que je ne viendrai pas, tout seul, à bout de ce gaillard-là !

—Je ne doute de vos deux, vous le savez, mon bon docteur, mais je ne veux pas vous exposer à un danger inutile.

—Bah !

Mon absence ici donnerait quelques soupçons.

—Et après !

Je ne veux pas qu'il y ait d'après pour lui.

—A votre aise, fit le praticien avec un grain de mauvaise humeur.

—D'ailleurs, il est trop tard. Voyez !

En effet, l'agent venait de faire deux ou trois mouvements nerveux.

Le docteur Mariel le soutint et lui appuya la tête sur un des coussins du canapé.

M. Jules ouvrit les yeux.

Deux minutes après, grâce aux bons soins de son hôte et à la vigueur exceptionnelle de sa constitution, il se redressait et n'avait plus besoin d'aide pour se tenir debout.

Dans le premier moment, il ne comprit pas bien ce qui venait de lui arriver.

(A continuer.)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA, } Directeurs.
EDOUARD LASSÈRE, }

SAMEDI, 21 MARS 1868.

26me représentation de

GUILLAUME TELL,

Grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Rossini.

On commencera à 7 heures et quart.

DIMANCHE, 22 - Bénéfice de Mlle Marie Hiury — **LA TUDE.**

Drame en cinq actes.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & RIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Samedi et Dimanche, 21 et 22 mars.

Dernière représentation de Matinée de la pièce

The Red Crook,

Avec de nouveaux décors, des Tableaux, Chants et Illustrations de circonstances ! Avant cette pièce, un programme varié et nouveau que jouera pour vous les artistes favoris de l'Académie.

SAMEDI et DIMANCHE SOIRS, la plus burlesque et comique THE RED CROOK, avec tous les changements de décors fait et pour remplacer par d'autres Nouveautés.

LUNDI soir, 23 mars : VIRGINIA MUMMY, pièce dans laquelle DICK FAXELL remplira le rôle de Guiche Bois. — Pour la première fois en Amérique, les GRANDS ET NOUVEAUX MANIQUINS du Prof Robert, du Palais-Royal Institute de Londres et de l'Exposition de Paris, se montreront journellement pour l'Académie de Musique, par M. Bidwell. 21 mars—2

REOUVERTURE DU Musée Crescent City,

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES.....Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de retour des grandes villes du Nord-Ouest, des Etats-Unis, avec de nouveaux animaux de ménagerie, savoir : Une trépidation de vingt-deux pieds de longueur, contenant le magnifique éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle Nord.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile soutteur de verre, ou sont les deux machines à vapeur fonctionnant journellement. Mlle ANNA F. LEAK, la merveille aux bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent continuellement.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....	$166,471 83
Sur les risques de mer.....	208,317 13
Sur les risques de rivières.....	43 602 24
Plus, les risques non expirés pour 1868.....	$417,391 20 / 66 435 00
En moins, les risques non expirés pour 1867.....	$ 60 418 00
Primes remboursées pour 1867	2,306 04 / $ 63 014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....	$321,675 07
Pertes payées dans la même période :	
Sur les risques d'incendie.....	$32 651 12
Sur les risques de mer.....	39,641 76
Sur les risques de rivières.....	35,522 94 / $106,715 82
Plus, réassurances.....	$ 5 57
Escompte de prime..	48 46 57 / 50,974 82
Dépenses, taxes, loyer, prorata et pertes, etc., escompte et intérêt en moins.....	71,810 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur arrérages de 1866	5,000 00
Reçu pour les balances.....	58,918 10 / $284,315 83
Bénéfice net.....	$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Dues en cet neuf billets consolidés de la ville, évalués à $80 c..... $187,200 00

Cent vingt quarts dans le lit de la Grand' chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 75 c..... 86,800 00

Cent deux bons de la ville du Grand-chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalues à 75 c..... 71,400 00

Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalues à 70 c..... 17,500 00

Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c..... 2,000 00

Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c..... 3,000 00

Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S et Texas, évalués à 90 c.. 4,500 00

Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc..... 163,455 00

Prêts sur garantie..... 2,000 00

Prêts sur hypothèque..... 5,000 00

Primes dues et en voie de la perception..... 47,183 92

Scrips d'autres Compagnies d'assurances..... 12,450 00

Monnaie n'ayant pas cours..... 4,000 00

Coupons de la ville, dus et non encore échus..... 13,000 00

En caisse..... 84,974 41 / $767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDERS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont réuni de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, au port cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ou, en outre de tard un dividende — scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net de la prime qui n'est expire le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN A. CAMPBELL, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jos. G Gaines,	E. J. Hart
Henry Schaw	Jos. Hicks.
H. T. Lonsdale,	J. H Stauffer,
B. Bierne,	J. B. Bire,
J. C. Bartell,	Thos. Sloo,
Thos A. James.	28 mars—1 an

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans. Le certificat par les présentes, que le 14 mars 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : Le No 3,512 — Ex parte pour contre son mari — Dame cette affaire, soumise à la Cour, par les avocats des parties, et après avoir fait preuve étant en faveur de la demanderesse. — Il est ordonné séparé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse et contre son mari, la communauté d'acquets et de gains, existant jusqu'à ce jour entre eux, rendue à la demanderesse, et que le contrat à cette date soit libéré et considéré comme le défendeur a payé à la demanderesse la somme de $1,000 pour tous ses droits et dettes matrimoniaux, et que le défendeur ait payé les frais de cette action. Rendu le 12 mars 1868. Signé le 17 mars 1868.

(Signé) CHAS LEAUMONT,
Juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 20 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et le 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
Greffier. Deputé Greffier.

6 mars—6 4t—5 avril

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Je certifie par les présentes que le jugement suivant a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 3,500 — Même titre. — Jugement de séparation de biens entre mari et femme. Sur motion de M M. Nicolas et Dumas, avocats de la demanderesse, sur le rapport de l'Auditeur, et les preuves étant en faveur de la demanderesse, et la cause ayant été soumise à la Cour, il est ordonné, décrété que le jugement par défaut soit maintenu et confirmé, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mariana Lopez, femme de Jean Vandroulle, et contre le défendeur, ledit Jean Vandroulle, son mari, séparé de biens et de toute communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux, que la dite demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres, avec intérêt, et que la demande judiciaire à parfait paiement, et en frais de procès — ainsi hypothéqué légalement à la date de ce jugement.

Jugement rendu le 8 février 1868.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

WM WOLFFES,
Greffier.

Succession de Marie Antonia Ligeret, épouse de Wm. Hattier — No 3,497.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, leurs prétentions respectives, si aucune, qu'elles peuvent avoir à faire valoir contre la succession, ne sera pas admis à faire valoir ses prétentions après ce délai.

Rendu le 17 mars 1868.

(Signé) CHAS LEAUMONT,
Juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 20 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

E. A LUMINAIS,
21 mars 21 25,30 Dépuié-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Aux actionnaires de la Banque de la Louisiane. Vous êtes par ces présentes notifiés, qu'une assemblée générale des actionnaires de la Banque de la Louisiane, a été légalement convoquée à la Banque de la Louisiane, le premier lundi d'avril 1868, à midi, dans le but de nommer trois directeurs pour le service de l'année prochaine, et de transiger toutes autres affaires qui pourront être soumises à ladite assemblée.

Par ordre de Honorable Cinq D. plaintiff, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 26e de février 1868.

WM WOLFFES,
Greffier.

26 fév—29—m 4,7 11,14 18,21 25,28 ; av 1,4 8 11,15,18,22

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Il certifie par les présentes, que, le 24 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 3,502 — Même femme de Félix Greenes, contre Félix Greenes. No. 18,971. Sur motion de Frank Hughes, avocat de la demanderesse dans cette cause, sur connaissance de preuve, et sur le rapport de l'auditeur, et les pièces et papiers de la demanderesse, et l'un et l'autre ayant été soumis à la Cour, il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette cause soit maintenu et confirmé, et que la demanderesse, Mme Mary Ann Greenes, femme de Félix Greenes, soit et demeure séparée de biens et de toute communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elle et son mari, le défendeur, Félix Greenes, et que la dite demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres, avec intérêt, et que la demande judiciaire à parfait paiement, et en frais de procès — ainsi hypothéqué légalement à la date de ce jugement.

Jugement rendu le 8 février 1868.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

WM WOLFFES,
Greffier.

Succession de Marie Antonia Ligeret, épouse de Wm. Hattier — No 3,497.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, leurs prétentions respectives, si aucune, qu'elles peuvent avoir à faire valoir contre la succession, ne sera pas admis à faire valoir ses prétentions après ce délai.

Rendu le 17 mars 1868.

(Signé) CHAS LEAUMONT,
Juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 20 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

E. A LUMINAIS,
21 mars 21 25,30 Dépuié-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Aux actionnaires de la Banque de la Louisiane. Vous êtes par ces présentes notifiés, qu'une assemblée générale des actionnaires de la Banque de la Louisiane, a été légalement convoquée à la Banque de la Louisiane, le premier lundi d'avril 1868, à midi, dans le but de nommer trois directeurs pour le service de l'année prochaine, et de transiger toutes autres affaires qui pourront être soumises à ladite assemblée.

Par ordre de Honorable Cinq D. plaintiff, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 26e de février 1868.

WM WOLFFES,
Greffier.

26 fév—29—m 4,7 11,14 18,21 25,28 ; av 1,4 8 11,15,18,22

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Il certifie par les présentes, que, le 24 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 3,502 — Même femme de Félix Greenes, contre Félix Greenes. No. 18,971. Sur motion de Frank Hughes, avocat de la demanderesse dans cette cause, sur connaissance de preuve, et sur le rapport de l'auditeur, et les pièces et papiers de la demanderesse, et l'un et l'autre ayant été soumis à la Cour, il est adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette cause soit maintenu et confirmé, et que la demanderesse, Mme Mary Ann Greenes, femme de Félix Greenes, soit et demeure séparée de biens et de toute communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elle et son mari, le défendeur, Félix Greenes, et que la dite demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres, avec intérêt, et que la demande judiciaire à parfait paiement, et en frais de procès — ainsi hypothéqué légalement à la date de ce jugement.

Jugement rendu le 8 février 1868.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

WM WOLFFES,
Greffier.

Succession de Aloys Kope—No. 30,982

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, leurs prétentions respectives, si aucune, qu'elles peuvent avoir à faire valoir contre la succession, ne sera pas admis à faire valoir ses prétentions après ce délai.

Par ordre de la Cour.
P. B. O'ORKE,
17 mars—21,28 Greffier.

VENTES JUDICIAIRES

Etude Pinsan vs Auguste Hannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 30,312 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, Charles Pinsan, fils, vs Auguste Hannessier, et à moi remis par le greffier de la dite Cour, je procéderai à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Deux certains terrains situés dans la Première District de cette ville, bornés par les rues du Canal, Phillippe, de la Course, du Port et d'Enghien, chacun par le numéro Quatre-vingt-dix-huit (98) du plan de Gastaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, et mesure chacun trois pieds moins quatre pouces de front sur la rue du Canal et autant de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui A. Gardère, suivant titre en rapport de P. Lavigne, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 septembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13mars—13,21,28—5 avr

Gaspard Theurer vs Mathew Weisheimer.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 19,776. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, troisième jour de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13,21,28—5 avril

J. H. BRAUGHN vs P. O. REILEY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 19,416 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, troisième jour de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13,21,28—5 avril

JOHN CHILDESTER vs JOHN S. SIMONDS et al.

GEO. W. AVERY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 19,774. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, troisième jour de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13,21,28—5 avril

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU FREDERIC ANTOINE WEINSEARD, de-cée.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,263 — Ex verto d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, troisième jour de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13,21,28—5 avril

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU FREDERIC ANTOINE WEINSEARD, de-cée.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,263 — Ex verto d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, troisième jour de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir :

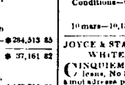

Un cheval, au buggy et harnais

Un certain terrain situé dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

Vente de Succession par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, decé dée epouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 381

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour, sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un cheval, au buggy et harnais

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

Vente de Succession par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, decé dée epouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 381

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour, sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un cheval, au buggy et harnais

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES G. FORTIER,

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,298—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

JEUDI, 2 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bourbon, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un certain terrain et ses dépendances situé dans la Première District de cette ville, borné par les rues Royale, de Chartres, St. Philippe et Dauphine mesurant vingt pieds de front sur la rue Royale sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, et portant le No 78 de la rue Royale.

Cette propriété est grevée d'une hypothèque légale en faveur de la femme du défendeur, Mme Joséphine Bonnecaze, née Bonnecaze, pour la somme de $1,000, et d'une hypothèque conventionnelle en faveur de Mme Veuve Bonnecaze, pour la somme de $2,000, avec intérêt à 8 par cent par an, à partir du 1 janvier 1868, et d'une hypothèque conventionnelle en faveur de Mme Veuve Bonnecaze, pour la somme de $2,000, avec intérêt à 8 par cent par an, à partir du 1 janvier 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

Vente de Succession par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, decé dée epouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 381

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour, sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un cheval, au buggy et harnais

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et déposé pour ce dans l'étude de A. Boisblanc, notaire public en cette ville, au moyen de quoi ledit titre demeure ici référé pour plus ample description.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES G. FORTIER,

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,298—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

JEUDI, 2 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bourbon, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un certain terrain et ses dépendances situé dans la Première District de cette ville, borné par les rues Royale, de Chartres, St. Philippe et Dauphine mesurant vingt pieds de front sur la rue Royale sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, et portant le No 78 de la rue Royale.

Cette propriété est grevée d'une hypothèque légale en faveur de la femme du défendeur, Mme Joséphine Bonnecaze, née Bonnecaze, pour la somme de $1,000, et d'une hypothèque conventionnelle en faveur de Mme Veuve Bonnecaze, pour la somme de $2,000, avec intérêt à 8 par cent par an, à partir du 1 janvier 1868, et d'une hypothèque conventionnelle en faveur de Mme Veuve Bonnecaze, pour la somme de $2,000, avec intérêt à 8 par cent par an, à partir du 1 janvier 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,24,27,29—av 1

Vente de Succession par le shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, decé dée epouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 381

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bourbon, en vertu d'un ordre de Cette Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à la vente publique et adjudication aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Un cheval, au buggy et harnais

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'isle Delord, borné par les rues de la Levée, de Marigny, du Port et d'Enghien, mesurant quarante pieds de front sur la rue de la Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en fit de lui Jasper Strong, au rapport de W. J. Castaing, architecte, le 5 de Juin 1804 et dépos